



MAIRIE DE MAUCOR

✉ 64160



☎ 05 59 33 46 33

e-mail : mairiedemaucor@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.



L'an deux mille six, le vingt neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame ESPIL Ginette, Maire.
Etaient présents : MM CROSNIER Patrick, CASENAVE Christian, DUFOUR Daniel, MME NABOS Virginie, MM DOREMUS Bernard, GONZALEZ Jesus LARRANAGA Jesus, MMES CAZENAVE Jeannine, MAGENDIE Séverine et BORDES SYLVIE, formant la majorité des membres en exercice.
Absents : Néant.

Secrétaire de séance : M. CASENAVE Christian.

Objet : Approbation de la carte communale.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L3124-1 et L.124.2 et R.124-8,
Vu l'arrêté municipal en date du 10 Mars 2006 mettant le projet de carte communale à enquête publique,
Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,
Considérant que les résultats de la dite enquête ne justifient pas de modification du projet de carte communale,
Considérant que le projet de carte communale tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article R.124-7 du code de l'urbanisme,
Considérant que les prescriptions du Préfet dans son courrier du 09 août 2006 ont été respectées,
Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'approuver la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente,

Les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'Urbanisme demeureront délivrées au nom de l'Etat.

La présente délibération sera transmise au Préfet afin qu'il approuve la carte communale par arrêté préfectoral.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de Monsieur le Préfet approuvant la carte communale.

Fait et délibéré les jour, mois et an cue-dessus.

Pour copie certifiée conforme, à Maucor, le 30 Novembre 2006.

Le Maire : Ginette ESPIL,

Vu pour être annexé à mon arrêté en
date de ce jour,



Pau, le 20 AVR. 2007

Le Préfet,
Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général,
Christian GUYDAN

